

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 mars 2024

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 10h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 8 mars 2024.

Présents : Xavier BERTRAND, Valérie BIEGALSKI, Aurore COLSON, Hélène CORRE, Valérie CUVILLIER, Dominique DE FONT-REAULX, François DECOSTER, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Philippe DUQUESNOY, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Sandra GÜTHLEBEN, Pascal LAFFUMA, Henri LOYRETTE, Souraya NOUJAIM, Kim PHAM, Mathilde PROST, Frédéric SALAT-BAROUX, Francis STEINBOCK.

Pouvoirs : Bertrand GAUME à Sandra GUTHLEBEN, Daniel PERCHERON à Henri LOYRETTE.

Excusés : Christelle BUISSETTE, Bruno CLAVET, Alexandre COUSIN, Jean-Yves LARROUTUROU, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Vincent POMAREDE, Lucie RIBEIRO, Sylvain ROBERT, Ariane THOMAS, Lorraine VILAIN.

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Juliette BARTHÉLÉMY, Hélène BOUILLON, Rémi MAILLARD, Véronique PETITJEAN, Annabelle TÉNÈZE, Manon VERDIN, Frank ZERDOUMI.

Conseil régional Hauts-de-France : Audrey LORY, Gaëlle POULARD, Caroline SEVIN.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Marie-Francine FRANÇOIS, Nelly TURLUTTE.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-258

Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2125-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-336 du Conseil d'Administration en date du 2 octobre 2020 portant sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics,

Vu la délibération n° 2023-227 du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2023 sur les délégations de la Directrice du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2020-337 du Conseil d'Administration en date du 2 octobre 2020 sur la convention de groupement de commandes précédente pour l'achat d'électricité,

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'électricité est la source d'énergie principale du Musée du Louvre-Lens, utilisée notamment pour l'ensemble des usages de chauffage, ventilation, climatisation.

Ce poste représente un volume de dépenses très important pour le Musée, avec plus d'1,3 M€ de consommation en 2023.

Le Département du Nord, le Département du Pas-de-Calais, la Région Hauts-de-France et les SDIS du Nord et du Pas-de-Calais ont décidé la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Les membres du groupement ont désigné le Département du Nord comme coordonnateur du groupement de commandes.

Le groupement sera prochainement relancé pour la période de 2026 à 2029.

Ce groupement, auquel adhère le musée depuis 2014, a permis au musée de limiter la hausse des tarifs de cette année, par rapport aux augmentations subies par d'autres organisations.

Compte tenu de l'ingénierie nécessaire à l'achat d'énergie et des économies d'échelle engendrées par l'achat en commun de volumes importants (de l'ordre de 220 gWh), le Musée du Louvre-Lens a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'électricité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'adhésion du Musée du Louvre-Lens au groupement de commandes en vue de l'achat d'électricité,
- D'autoriser la Directrice à finaliser et à signer la convention, jointe, fixant les modalités de fonctionnement de ce groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés publics et marchés subséquents ainsi que les actes modificatifs éventuels issus du groupement de commandes pour le compte du Musée du Louvre-Lens et ce sans distinction de procédures,
- D'autoriser Madame la Directrice du Musée du Louvre-Lens à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur,
- D'exécuter les marchés passés par le coordonnateur pour les besoins qui concernent le musée du Louvre-Lens, à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fournitures d'électricité retenus par le groupement de commandes, et les inscrire préalablement à son budget,
- De donner mandat à la Région Hauts de France pour être destinataire de l'ensemble des informations relatives aux données de consommation électriques des points de livraison concernés, fournies par des gestionnaires de réseau ainsi que par les fournisseurs d'électricité afin d'assurer la préparation, la réalisation et le suivi de ce marché d'achat d'électricité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

Délibération certifiée exécutoire le

Délibération n° 2024-258-Convention de groupement de commandes pour l'achat d'électricité

RECUEIL PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200027662-20240322-2024_258-DE